

**COTES D'ARMOR**  
**QUINTIN**  
22800

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 janvier 2021**

Date de la convocation : 15/01/2021

Membres en exercice : 23

**Présents** : CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel (arrivé à 20h50) - GUILLOU-COROUGE Françoise - COISY Thierry - POISSON François - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - LE BUHAN Erwan - MORIN Sabine - GUILLEMOT Sébastien - WEALL Frédérique - BOQUEHO Stéphanie - AUBRY Charlène - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

**Absents excusés** : LE CHANU Fabienne (proc. à AUBRY Charlène) - LE COZLER Marie-Christine (proc. à MAUJARRET Marie-Madeleine)

**Secrétaire de séance** : LE FUR Corentin

**DELIBERATION**  
**n° 2021/01/4**

**Pacte de gouvernance de Saint-Brieuc Armor Agglomération**  
**Rapporteur : Jean-Paul HAMON**

**RAPPORT DE SYNTHESE**

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 institue un nouveau rendez-vous obligatoire après les réinstallations des conseils communautaires consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Le Président de Saint Brieuc Armor Agglomération est tenu d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Par délibération DB-282-2020 du Conseil d'Agglomération du 17 décembre 2020, le pacte de gouvernance a été adopté.

L'avis des Conseils municipaux dans les communes membres est donc sollicité, qui disposent d'un délai de deux mois à compter de la transmission pour se prononcer.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

**DELIBERATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-2-2 ;

VU l'avis de la Conférence des Maires en date du 10 décembre 2020

VU la délibération DB-282-2020 du 17 décembre 2020 prenant acte du pacte de gouvernance par Saint Briec Armor Agglomération

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ADOpte, à la majorité absolue par 21 voix pour et 1 voix contre, le pacte de gouvernance de Saint Briec Armor Agglomération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Nicolas CARRO.

